



**Ces dernières années, les entreprises ont souvent tenté de «déguiser» leurs employés-es en travailleurs-ses autonomes.**

D O S S I E R

tant que partie de l'entreprise; les services rendus par celle-ci sont indispensables et le travail qu'elle accomplit est partie intégrante de l'entreprise». Revenu Canada ajoute cependant qu'«il est dangereux de considérer le critère de l'intégration comme primordial puisque le travail effectué par nombre de sous-traitants fait partie intégrante des activités de l'entrepreneur qui les rémunère!»

Revenu Québec fait siens les quatre critères de Revenu Canada, qu'elle énonce dans un vocabulaire différent. Le gouvernement provincial en ajoute un cinquième (plutôt redondant), «l'attitude des parties quant à leurs relations». Comme le souligne un article paru dans les *Nouvelles fiscales* de Revenu Québec, «ce n'est qu'après l'étude de l'ensemble de ces critères que le statut d'un travailleur peut être déterminé». Une remarque qui s'applique aussi au fédéral puisque les deux administrations publiques évaluent au cas par cas.

### DEUX EXTRÊMES

**Cas type du «faux» travailleur autonome:** Voilà des années que vous êtes pigiste pour une entreprise qui vous oblige à travailler à temps plein, qui voit d'un mauvais oeil vos velléités d'offrir vos services ailleurs, qui ne veut ou ne peut vous accorder le salariat et les avantages sociaux qui y sont rattachés? Salarié-e déguisé-e, vous n'êtes pas plus autonome qu'un-e fonctionnaire. Vous êtes cuit-e, car se plaindre au fisc vous attirera les foudres de votre employeur et peut-être une vérification fiscale.

Traductrice autonome, Marie Constantineau a vécu une situation de salariée déguisée: le gouvernement fédéral (son principal «client») a renouvelé ses contrats pendant sept ans. «C'était presque pas de la pige, parce que c'était un travail assuré. Ils me fournissaient à temps plein ou presque, des fois il y avait des petits trous quand il n'y avait pas de textes qui rentraient mais c'était assez rare. C'est juste depuis septembre 1995 que ces contrats-là sont finis, il y a eu des gros changements au gouvernement. Là, je suis une vraie pigiste, avec des contrats à gauche à droite», dit-elle.

**Cas type de l'autonome «pur et dur»:** Vous exploitez une entreprise à domicile? Vous recevez des clients-es dans votre bureau, lequel s'étend lentement mais sûrement dans le salon et la salle à dîner? Vous donnez des cartes d'affaires à tout ce

qui bouge? Vous raffinez sans cesse vos techniques de vente? Votre carnet de commandes s'accroît et il faudra bientôt veiller au service à la clientèle? Vous êtes un-e «vrai-e» autonome.

Michel Courtemanche, en affaires depuis 1990, a fondé une agence de magiciens qui porte son nom (aucun lien avec l'humoriste). «Quand tu es un travailleur autonome, tu as à mettre en oeuvre ton marketing, tes relations publiques, ton réseau de contacts, ta prospection, tes ventes, la réalisation et le suivi de tes mandats, ta comptabilité», explique Michel Courtemanche. «Quand tu deviens travailleur autonome, tu sais que tu as tout ça à faire mais tu t'en fous parce que tu ne sais pas l'importance que ça va prendre, dit-il. C'est quand tu es dedans que tu réalises que tu passes beaucoup de temps à faire autre chose que ce pour quoi tu es parti en affaires...»



ILLUSTRATION: JAMES WAGNER

**«Les deux administrations publiques évaluent au cas par cas.»**

VOUS 262 • SEPTEMBRE-OCTOBRE 1996